 Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra	Manuels techniques T/U, O, EES et T/G Module Documentation	20 001-50201-1
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC Office fédéral des routes OFROU	Explications relatives à la liste de contrôle DOR OFROU F2 (Prescriptions OFROU F2)	V1.0 30.11.2017 Q244-0919
Division Infrastructure routière I		Page 1 sur 15

TABLE DES MATIERES

1	DOCUMENTATION SUR LE PERIMETRE DU PROJET	1
1.23.	Limites de livraison du projet & indications de l'entrepreneur EES	1
1.24.	Schéma de principe	1
2	DOCUMENTATION T/U, O, T/G, EES	2
2.02.	Assurance qualité	2
2.02.22.	Justificatifs EES	2
2.03.	PaW et listes	2
2.03.1.	Plan de cadastre (plan du registre foncier).....	3
2.03.2.	Plans d'ensemble et plans de situation	3
2.03.3.	Espace de gabarit libre.....	4
2.03.11.	Listes d'acier d'armature et de matériaux.....	5
2.03.14.	Plan synoptique général EES	5
2.03.15.	Interfaces	5
2.04.	Exécution	5
2.04.1.	Rapport de construction ou rapport de remise en état	5
2.04.2.	Collection de photos.....	5
2.04.3	Documentation technique.....	5
2.04.6	Matériel et appareils (sauf petit matériel)	6
2.04.7	Test et mise en service	6
2.06.	Données AM MISTRA	7
2.06.4.	Données pour l'AM KUBA	7
2.06.7.	Esquisses d'ouvrage (BWS)	8
2.07.	Entretien et exploitation	10
2.07.1.	Documentation d'exploitation et d'entretien	10
2.07.2.	Plan d'entretien	10
2.07.3.	Plan de contrôle et de surveillance.....	11

Informations concernant le document



Impressum

Date de création/de révision:	16 juin 2017
Auteur:	OFROU, filiale d'infrastructure de Thoue Elvis Mehic, Peter Liechti
Répertoire/nom du fichier:	Explications_liste_de_contrôle_DOR_OFROU_F2.docx
Nombre de pages:	15
Approuvé le:	5 juillet 2017
Approuvé par:	Équipe de direction OFROU filiale d'infrastructure de Thoue

Gestion du document

Version	Date	Auteur	Remarques
V1.0	3 juillet 2017	Elm	Rédaction des explications de la liste de contrôle DOR
V1.1	30 novembre 2017	Elm	Compléments mineurs concernant les EES & restructuration

Introduction

Les chapitres qui suivent sont destinés à compléter la  [Liste de contrôle DOR OFROU F2](#) des  [20 001-50201 Prescriptions OFROU F2 du PDo & DOR](#). Ils expliquent et décrivent dans le détail certains documents réclamés pour la DOR. Dans ce contexte, les numérotations/désignations des chapitres ainsi que la numérotation des divers documents sont concordantes dans les deux documents (**liste de contrôle DOR F2** et **explications liste de contrôle DOR F2**).

1 Documentation sur le périmètre du projet

1.23. Limites de livraison du projet & indications de l'entrepreneur EES

- Description détaillée des limites de livraison du projet (livraisons, matériel, logiciel, etc.).
- Indications de l'entrepreneur:
 - Entrepreneur ou communauté de travail, adresse, téléphone, fax, e-mail.
 - Prénom, nom, numéro de téléphone et e-mail des personnes clés.
 - Organigramme, liste d'adresse.

1.24. Schéma de principe

- Représentation totale du lot sur un schéma de principe.

2 Documentation T/U, O, T/G, EES

2.02. Assurance qualité



2.02.22. Justificatifs EES

- Approbations de plans notamment pour plans des conduites techniques et plans de pose ([uniquement PDF](#))

2.03. PaW et listes

Généralités

Les plans de l'ouvrage réalisé (PaW) et les listes y afférentes doivent faire l'objet du recueil et de l'archivage des documents suivants pour chaque objet d'inventaire.

- La  [Liste de contrôle DOR OFROU F2](#) adaptée et propre au projet doit être mise au net avant l'établissement des documents DOR avec le CP de l'OFROU et être validée par le domaine EP de la filiale.
- Après l'achèvement de l'exécution des travaux, l'auteur du projet doit tenir à jour les **plans d'exécution** conformément à **l'exécution effective de l'ouvrage** (y compris tous les relevés de mensuration). Cela donne le PaW à remettre.
- Dans les PaW, les **désignations de produits** (type, fabricant, etc.) des éléments de construction (appuis de ponts, joints de chaussée, évacuation des eaux, glissières de sécurité, etc.) doivent être tenues à jour.
- **Les PaW** sont par ex. des plans de situation, des profils longitudinaux, des profils transversaux, des profils normaux, des vues de détail, des plans de conduites techniques, des plans de signalisation, des plans de coffrage et d'armature, l'évacuation normale des eaux, etc.
- Tous les plans pour chaque **boîte d'archive** doivent être marqués conformément au  [Modèle registre de documents](#) correspondant et être affectés d'un numéro courant.
- **Les indications d'exécution** doivent être retirées dans la mesure où elles ne servent pas l'entretien de l'ouvrage. Les états de construction ne font pas partie de la DOR, sauf si des matériaux ne sont pas démontés, par ex. lames d'ancrage, parois de palplanches, etc. Ceux-ci doivent être remis à la DOR dans un plan.
- Étant donné qu'il s'agit d'un plan de l'ouvrage réalisé, les **lignes de couleurs** venant des phases partielles précédentes doivent être adaptées en conséquence (pas de «projet» / «interruption» / «existant», etc., mais seulement **l'ouvrage réalisé**).
- Les plans qui sont sans intérêt pour l'entretien de l'ouvrage ou les rapports de propriété sont directement détruits par l'assistance au maître ou d'ouvrage ou par le maître d'ouvrage.
- Les **PaW de construction routière** doivent présenter au moins les contenus suivants:
 - Numéro de limite de terrain et de parcelle, alignement (les alignements qui ne correspondent plus au projet mis à l'enquête doivent être à nouveau mis à l'enquête)
 - SRB avec coordonnées nationales
 - Réseau de coordonnées (coordonnées nationales y, x), points fixes utilisés de la route nationale
 - Structure du revêtement avec épaisseur de la couche, types de revêtements et liants
 - Couche de fondation avec épaisseur et matériaux incorporés
 - Indications planum, valeurs de référence avec classification USCS de la couche de sol
 - Pentes longitudinales et dévers
 - Profilé de bordure, matériau, pavés pour caniveaux, nombre de rangées et type, caniveaux, matériau, etc.
 - Bassins de décantation et gueulards avec branchement à la canalisation
 - Grille d'entrée, type, fournisseur, capacité portante
 - Canalisations d'évacuation des eaux et de drainage, diamètre de la conduite, altitude de l'entrée et de la sortie, déclivité, fournisseur
 - Puits de contrôle, recouvrements, type, fournisseur et capacité portante
 - Recouvrement des chemins de câbles, type, fournisseur et capacité portante
 - Chemises de drainage

- Barrières et parapets, indications de type, fournisseur
- Glissières de sécurité, indications de type, fournisseur
- Signaux, indicateurs de direction, type et fournisseur
- Installations à signaux lumineux, type et fournisseur y compris installations de tubes et boucles à induction
- Toutes les conduites techniques, emplacement et hauteur, matériau du tube, diamètre, etc.
- Bornes d'îlots (lumineuses), type et fournisseur
- Portails de signalisation, type et fournisseur
- Conduite d'eau d'extinction y compris équipement, diamètre, matériau du tube, type et fournisseur
- Marquage, type, largeur
- Espaces verts, arbres, arbustes, éco surfaces, mesures de remplacement et de compensation (par ex. lentilles de pierre)
- Candélabres de l'éclairage public y compris installation de tubes
- Clôtures à gibier, type et fournisseur, hauteur
- Pour chaque objet d'inventaire des **ouvrages d'art**, il convient en règle générale d'établir un PaW. Par principe, celui-ci contient tous les éléments de l'ouvrage représentés dans un plan de construction, une coupe longitudinale, une coupe transversale avec vues des principaux éléments de l'ouvrage (par ex. appuis, culées, etc.) à l'échelle 1:100 - 500 (échelonnement par paliers de 50 possible). Le PaW doit être établi dans toute la mesure du possible dans un plan où doivent être inscrits les principales dimensions, les cotes et les espaces de gabarit libre.
- Le **PaW ouvrages d'art** présente au moins les contenus suivants:
 - Plan de construction (bordures de l'ouvrage, consoles, joints de chaussées, culées, supports, chaussées, dalles de transition, désignation des éléments pour les galeries, tunnels, etc.)
 - Coupes longitudinales y compris coupures ou talus
 - Coupes transversales avec vues (par ex. piliers, culées, fondations, etc.)
 - Coupes de détail importantes (passages de chaussées, consoles avec conduites techniques, structure de l'étanchéité et du revêtement, etc.)
 - Clôtures à gibier
 - Parois anti-bruit
 - Environnement avec talus, coupures (arête inférieure et supérieure)
 - Axe des ouvrages d'art et des modes de transport
 - Kilométrage (km de service et SRB)
 - Limites, bornes, n° de parcelles et points fixes altimétriques
 - Coordonnées nationales avec points de rencontre des axes
 - Flèche indiquant le nord
 - Légendes

2.03.1. Plan de cadastre (plan du registre foncier)

La source et l'actualité (date) du plan de cadastre déposé doivent être obligatoirement indiquées.

2.03.2. Plans d'ensemble et plans de situation

- **Réseau de points fixes** route nationale avec indication des coordonnées nationales, hauteurs absolues et précision (erreurs relatives et absolues) de la mensuration, photo des points fixes
- **Géométrie des routes** en situation et profil longitudinal avec indication des coordonnées nationales et hauteurs absolues (y, x, z)
- **Registre de couverture** de l'exécution des mesures sur la chaussée (géométrie des routes, kilométrage, référence et points fixes pour l'établissement du registre de couverture)

2.03.3. Espace de gabarit libre

Espace de gabarit libre type

Un espace de gabarit libre doit être établi pour chaque objet conformément à la [Fiche de données de consignes pour la saisie de l'espace de gabarit libre](#) et le tableau [Modèle de liste pour la saisie de l'espace de gabarit libre](#) doit être rempli.

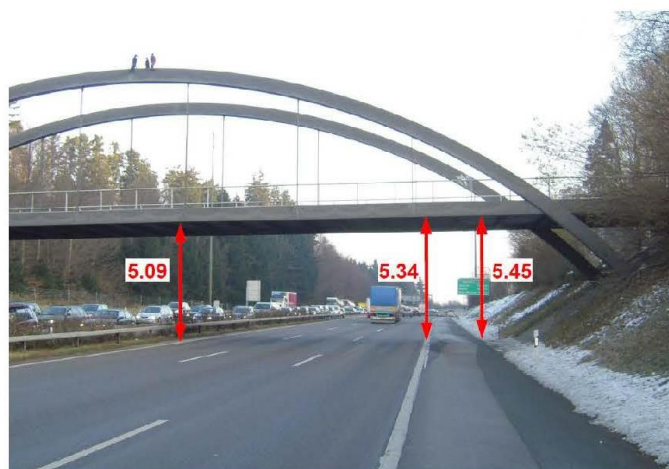


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK

Bundesamt für Strassen ASTRA

Filiale:	F2		
Filiale :			
Strasse:	N01		
Route :			
Kanton:	BE		
Canton :			
Kilometer:	3.357 km	Referenz:	Bezugspunkte NS oder Kilometerschilder
Kilomètre :			Points de référence RN ou Panneaux d'affichage (choisir)
Bauwerksnummer:	S 08		
Numéro de l'objet d'infrastructure :			
Bauwerksname:	UEF Forsthaus Grauholz		
Nom de l'objet d'infrastructure :			
Y-/X-Koordinate:	603'428 m 204'805 m		
Coordonnée Y/X :			
Ausfahrt (Ort) vorher:	Raststätte Grauholz		Vorher = absteigende km
Sortie (lieu) avant :			
Ausfahrt (Ort) nachher:	Verzweigung Schönbühl		Avant = km descendants
Sortie (lieu) après :			
Inventarobjektnummer:	02.01.22.420.04		
Numéro de l'objet d'inventaire :			
Aufnahmedatum:	27.11.2008	-	-
Date du relevé :			
Lichtraumprofil:			
Espace de gabarit libre :			Effektiv gemessene Höhen und Breiten (in Meter) enthalten keine Reserven. Ce sont des hauteurs et largeurs effectivement mesurées qui ne contiennent aucune réserve.



Fahrtrichtung N1 Fb ZH (Zürich)

2.03.11. Listes d'acier d'armature et de matériaux

- Toutes les listes de matériaux nécessaires pour la planification d'entretien sont contenues.
- Après l'achèvement de l'exécution des mesures, l'auteur du projet doit tenir les listes à jour en fonction de l'exécution effective par les corps de métier (listes de fer, cintres en acier, conduites d'évacuation des eaux, batterie de tubes, couvercles, etc.)

2.03.14. Plan synoptique général EES

- Est fourni par la direction des travaux pour l'entrepreneur.

2.03.15. Interfaces

Description détaillée des interfaces:

- Descriptifs des interfaces avec l'installation par le maître d'ouvrage
- Interfaces énergétiques (alimentation, mise à la terre, etc.)
- Transmission de données et matrice réflexe
- Descriptifs des interfaces logicielles (procès-verbaux)
- Liste des points de données

2.04. Exécution

Pour la documentation de l'exécution des travaux, les documents suivants doivent être regroupés et archivés pour chaque objet d'inventaire.

2.04.1. Rapport de construction ou rapport de remise en état

Documents nécessaires pour la définition de l'ouvrage, travaux réalisés, matériaux utilisés, délais, système de déduction, revêtements, jours d'intempéries, location de la chaussée, événements spéciaux, nombre de travaux utilisés, temps de remplacement de chantier, etc.

EES

- Test de fonction et de système

2.04.2. Collection de photos

Désignation du fichier conformément au chap. 4.2.1  [20 001-50201 Prescriptions OFROU F2 du PDo & DOR](#)

- Situation initial (état)
- Constructions, terrain, conduites techniques, etc. à modifier ou à détruire
- Photos des relevés de l'état actuel des bâtiments restants et EES
- Principales phases de construction (par ex. fouilles, fondations, fossés pour conduites techniques, batteries de tubes, infrastructure et superstructure de la chaussée, étanchéités de l'ouvrage, signalisations, etc.)
- Éléments de construction ou processus de construction spéciaux (par ex. consolidation des fouilles, constructions provisoires, nappe phréatique, affaissements de la chaussée, déviation de cours d'eau, conduites du trafic, consolidations d'ouvrages, barrières de chantier, etc.)
- Conservation des preuves de défauts et de dégâts (par ex. bouteilles PET dans la couche de fondation, nids de gravier, fissures, renards hydrauliques, absence de dispositifs de mise à la terre, dommages à l'isolation des câbles électriques, etc.)
- Événements particuliers (accidents et incidents, etc.)
- Photos des ouvrages achevés depuis le niveau du trafic ainsi que vues latérales. Autres photos selon les besoins

2.04.3 Documentation technique

EES

- Procès-verbaux de mesure (justificatifs de sécurité, mesures de contrôle, rapports d'expertise CGS, LWL, NT, ...)

Matériel

- Renvoi à toutes les spécifications valables pour l'ensemble du projet
- Schémas, plans
- Plans d'installation
- Plans d'ouvrage
- Liste de câblage
- Plans de pose des câbles
- Schémas du circuit électrique
- Liste des matériaux et des pièces (ne pas saisir pour les archives papier F2)
- Listes de tri (ne pas saisir pour les archives papier F2)
- Armoires (ne pas saisir pour les archives papier F2)
- Listes de bornes (ne pas saisir pour les archives papier F2)
- Fiches de données câbles (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Fiches de données calculatrice (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Fiches de données commandes (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Fiches de données composantes pour niveau de commande et de champ (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Descriptif communication (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)

Logiciel

- Description du système et des fonctions (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Gestion des versions de logiciel (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Listes DP (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Interfaces (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Demandes de ports et de fibres (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Systèmes d'exploitation (ne pas saisir pour les archives papier F2)
- Utilisation de toutes les illustrations ou des champs de dialogue de l'interface homme-machine (ne pas saisir pour les archives papier F2)

2.04.6 Matériel et appareils (sauf petit matériel)

EES

- Spécifications techniques (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Disponibilité des pièces de rechange (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Durée de vie avec description des restrictions (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Instructions du fabricant (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Instructions pour l'utilisateur (pour chaque état d'exploitation, sauvegarde des données, etc.), (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)

2.04.7 Test et mise en service

EES

- Documents portant sur les diverses étapes de test de l'installation
- Justificatifs des procès-verbaux des tests de fabrication, tests de mise en service, tests d'intégration, tests de fonctionnement, etc.
- Certificats, justificatifs de sécurité
- Procès-verbaux de remise

2.06. Données AM MISTRA

2.06.4. Données pour l'AM KUBA


Données de l'ouvrage, données des éléments de construction, données des participants

Les données et les données partielles de l'ouvrage sont saisies dans l'application métier KUBA par l'étude de conservation. La structure de l'ouvrage est prescrite par le maître d'ouvrage (responsable de la conservation).

Les données sont saisies dans l'application métier KUBA conformément à la documentation IT de l'OFROU [OFROU 62014 KUBA 5.0 application métier Ouvrages d'art et manuel de saisie des données sur les tunnels \(2012 V1.00\)](#).

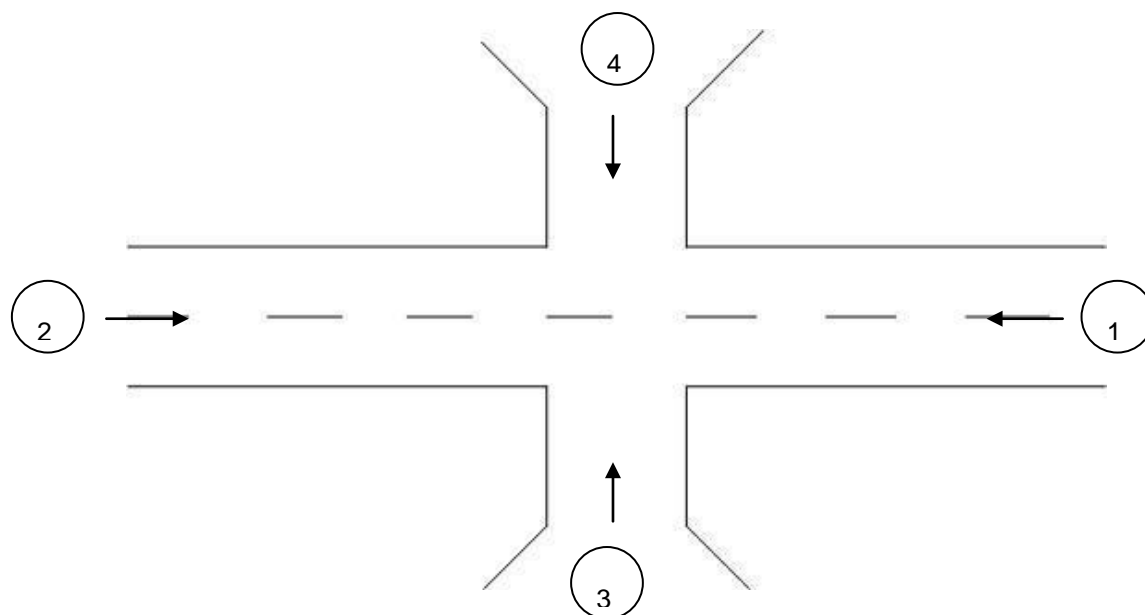
Les données sont soit inscrites directement dans l'application métier KUBA (KUBA-mobil) soit à l'aide de

 [L'exemple de fiche de données KUBA](#) conformément aux prescriptions OFROU F2.

Pour que le service du feu du Gothard puisse réaliser un calcul comparatif en cas de transports exceptionnels, il convient de remplir et de remettre le formulaire  [Modèle fiche de données KUBA-ST](#) pour l'objet d'inventaire Ponts.

Documentation photo AM KUBA

- Documentation photo des objets d'inventaire
 - Au moins une photo avec vue d'ensemble (taille des données ≤ 3 MO)
- Plan de la documentation photo
 - L'emplacement (coordonnées nationales. Y, X) et le sens de direction des clichés doivent être inscrits sur le plan de situation
- Ponts, viaducs, ponceaux, etc.
 - Quatre photos complémentaires selon illustration ci-après



Les photos aux formats suivants peuvent être insérées dans la banque de données KUBA:

- Formats tramés: JPG (GIF, PNG et TIF)
- Vectoriels

2.06.7. Esquisses d'ouvrage (BWS)

[\(lien vers le site de l'OFROU\)](#)

Documents

[OFROU 12001 Élaboration des projets et construction des ouvrages d'art des routes nationales \(2005\), annexe 8](#)

Généralités concernant les esquisses d'ouvrages

L'esquisse d'ouvrage est informative, claire et transparente. L'esquisse renseigne sur la portée, les principales dimensions, la fondation, la situation de construction et l'espace de circulation (voies, gabarit libre). Dans ce but, les situations appropriées, les coupes et les détails ainsi qu'une inscription appropriée sont indispensables.

Les esquisses des ponts doivent obligatoirement comporter tous les éléments de construction et toutes les indications qui sont pertinents pour l'application métier KUBA.

La structure de l'ouvrage avec affectation du n° d'élément de construction et des lieux de situation (combinaison de lettres et de chiffres dans un cadre carré ou rond) est effectuée sur ces esquisses d'ouvrage.

Procédure

- Existence d'une BWS?
 - **OUI** → modification intervenue entre temps? → utiliser comme base et adapter les modifications
 - **NON** → établir une nouvelle BWS
- Établissement conformément aux documents et détails (voir ci-dessous)
- Format: DXF et PDF ainsi que DWG ou DGN (attention: rendus, graphiques incorporés et hachures importantes)
- Établissement uniquement pour les ouvrages (= avec caractère de risque: sécurité structurale, hydraulique, dangers naturels), ni pour les éléments de construction (BT) ni pour le tracé ou les EES
- 2 versions: 1 avec tous les détails et 1 pour les labels BT

Détails (indications de contenu)

OFROU 12001

- Nom de l'ouvrage
- Année de construction: nouvelle construction ainsi que remise en état; chaque fois avec AP (auteur du projet)
- N° de l'ouvrage
- Axe
- Site
- Échelle indiquée pour l'impression au format A3
- Coupe longitudinale:
 - Envergures, dimensions principales
 - Cotes, dévers min / max
 - Type de fondation, profondeur – indiquer la fondation la plus profonde
 - Niveau de l'eau
 - Éventuellement joints – veuillez matérialiser les joints de chaussée
 - éventuellement coupe géologique
- Plan de construction:
 - Dimensions principales, min / max
 - Nord
 - Direction d'écoulement et nom des cours d'eau
 - Positionnement
 - Rayon de courbure, angle de coupe
 - Grande ville la plus proche dans le sens de circulation
- Coupe transversale:
 - Dimensions principales

- Chaussée
- Étanchéité, revêtement
- Dévers min. / max.
- Date / signature

Prescriptions OFROU F2

- L'inscription est lisible depuis le bas et/ou depuis la droite
- La légende est apposée en bas ou à droite
- Le tableau avec les mesures de construction est apposé à gauche ou à droite au-dessus de la légende
- Les données de toutes les mesures de construction sont indiquées, par ex. consolidation et remise en état du pont 2009 - 2011
- Pour chaque mesure de construction, l'AP est indiqué
- Le canton est indiqué comme «BE» ou «VS»
- Le km de début et le km de fin sont indiqués conformément aux panneaux de kilométrage le long de la RN
- Le numéro de tronçon UPLaNS est indiqué, par ex. N12.84
- Le numéro d'ouvrage KUBA correct est indiqué, par ex F 01 (BE: avec espace, VS: sans espace: P0662)
- Plan de construction avec indication des voies de circulation qui se croisent
- Coupe longitudinale avec indication des voies de circulation qui se croisent, y compris indication du sens de direction pour la RN et les rampes, également pour l'ouvrage lui-même; talus, pistes cyclables et chemins piétonniers ainsi que largeur des accotements (également en coupe transversale); espace de gabarit libre et hauteurs libres lorsqu'elles sont déterminantes
- Coupe(s) transversale(s) avec indication des directions ainsi que de l'espace de gabarit libre et des hauteurs libres ainsi que cotes; parapets / systèmes de guidage, conduite principale d'évacuation des eaux, conduites techniques – à indiquer clairement
- 1 exemplaire avec les dimensions principales et 1 exemplaire sans les dimensions principales, mais avec les lieux de situation et les conduites techniques
- Pour chaque échelle utilisée, indiquer une échelle de mesure
- Dans le cadre réservé au nom, inscrire dans un nouveau champ le numéro de l'objet d'inventaire
- Les marquages de chaussée doivent être représentés dans la situation

Détermination du km d'entretien pour les rampes passant au-dessus de la RN concernée



2.07. Entretien et exploitation

Les documents à établir doivent être déterminés lors du début du mandat entre l'auteur du projet et le directeur général du projet d'entente avec l'unité territoriale.

2.07.1. Documentation d'exploitation et d'entretien

DEE

[\(lien vers le site de l'OFROU\)](#)

- Les UT utilisent les systèmes DBU pour l'entretien courant des ouvrages d'art, du tracé et des espaces verts etc. sur les RN:
 - Grille quantitative
 - Répertoire des activités
 - Périodicité

EES

Maintenance préventive et destinée à la remise en état

- Maintenance préventive
 - Description de tous les contrôles pour tous les types d'éléments ou programmes informatiques
 - Fréquence et déroulement des contrôles
 - Estimation du temps effectivement requis pour chaque contrôle
 - Formation du personnel
- Maintenance destinée à la remise en état
 - Description de toutes les opérations pour tous les types d'éléments ou programmes informatiques
 - Moyens et méthodes
 - Mesures de résolution des problèmes (pour chaque perturbation possible)

2.07.2. Plan d'entretien

[\(lien vers le site de l'OFROU\)](#)

Procédure

- Les plans d'entretien doivent être établis à nouveau ou adaptés si possible
- Format: DXF et PDF ainsi que DWG ou DGN
- Établissement conformément aux détails (voir plus bas)
- Les plans d'entretien contiennent un plan de construction, une coupe longitudinale et une coupe transversale ainsi que les détails
- Les plans d'entretien contiennent les indications relatives aux domaines spécialisés
- Les plans d'entretien contiennent les indications relatives à l'entretien courant. À établir d'entente avec les unités territoriales
- Les plans d'entretien contiennent les indications relatives au gros entretien
- Les plans d'entretien contiennent une légende des couleurs et des hachures

Détails

- Indications (dimensions, produits, matériaux, fournisseur) concernant les domaines spécialisés suivants:
 - Tracé / environnement
 - Ouvrages d'art
 - Tunnels / géotechnique – coupe géologique
- Indications relatives à l'entretien courant, c'est-à-dire :
 - De façon générale, les indications venant de l'accord sur les prestations de l'entretien courant doivent être déclinées en fonction de l'ouvrage concerné (éclatement).
 - Tâches de l'entretien courant et périodicité de ces tâches
 - Personne responsable de l'entretien courant
- Indications relatives à l'entretien courant y compris indication de l'auteur du projet, c.-à-d.:

- Nouvelle construction avec indication des éléments de construction, de l'entrepreneur chargé de l'exécution et de l'année de construction pour chaque élément (sous forme de tableau)
- Remise en état avec indication des éléments de construction, de l'auteur du projet, de l'entrepreneur chargé de l'exécution et de l'année d'exécution pour chaque élément (sous forme de tableau)
- Indications relatives au contrôle, c.-à-d.:
 - Citation des surveillances, y compris protection contre la corrosion cathodique
- Indications relatives aux EES: notamment tuyaux et puits y compris caractérisation des utilisateurs; un tableau de texte n'est pas nécessaire
- Plan de construction, coupe longitudinale et coupe transversale ainsi que détails. Les produits utilisés (joints de chaussées, revêtements, etc.) doivent être visibles et matérialisés. Tous les éléments de construction doivent être visibles et dotés de dimensions. La flèche indiquant le nord et les sens de circulation doivent être indiqués. L'environnement des ponts doit être représenté. Les espaces de gabarit libre et les hauteurs et largeurs libres doivent être indiqués lorsque les modes de transport se croisent.
- Conditions géométriques marginales venant de la géométrie du pont: Rv (rayon de raccordement vertical), pente longitudinale [FÜ (joint de chaussée) et centre du pont], cote en m d'altitude [extrémités du pont, axes des piles, UK (arête inférieure) fondations] et dévers.
- Terrain et éléments y afférents.
- Uniquement dans les PaW, pas dans les plans d'entretien: indication des numéros des accords de croisement et des conventions d'entretien

Plans d'entretien pour ouvrages d'art:

- l'AP est le chef de file de l'entretien courant pour les ouvrages d'art;
- de façon générale, les indications découlant de l'accord sur les prestations de l'entretien courant doivent être déclinées sur l'ouvrage concerné (éclatement)

[OFROU 12001 directive Élaboration des projets et construction des ouvrages d'art des routes nationales.](#)

[OFROU 16050, Sécurité opérationnelle pour l'exploitation, conditions pour les tunnels et les tronçons à ciel ouvert.](#)

2.07.3. Plan de contrôle et de surveillance

EES

- Dépannage (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Instructions pour l'utilisateur (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Prescriptions d'exploitation (ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Maintenance (prescriptions, pièces détachées / ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)
- Gestion des logiciels (archivage / ne pas saisir pour les archives papier F2, uniquement PDF)